

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 FÉVRIER 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 4 février 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absent : Simon Marcoux.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-02-9571

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 7 janvier 2019

19-02-9572

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le procès-verbal du 7 janvier 2019 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-02-9573

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 207 838.57 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-02-9574

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 624 148.89\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Demande d'aide financière du Club Optimiste Côte-de-Beaupré

19-02-9575

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 250 \$ au Club Optimiste Côte-de-Beaupré aux, à l'occasion de leur souper bénéfice annuel, qui aura lieu le 2 mars 2019, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande de TAG- Travail de rue

19-02-9576

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 300 \$ à TAG-Travail de rue pour l'organisation des P'tits shows de rue, pour la Programmation d'été 2019, et, que l'on priorise le Parc riverain, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19-02-9577

Demande du Conseil d'établissement de l'école Petit Prince

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 750 \$ pour L'École le Petit Prince pour l'achat d'un défibrillateur qui sera installé au gymnase de l'école, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Pas eu de réunion en janvier dernier;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- La Fête de l'hiver aura lieu le 16 février prochain de 13h à 22h30, les cartes pour le souper spaghetti sont en vente au coût de 7\$;
- La semaine de relâche est du 4 au 8 mars 2019, c'est possible de vous inscrire sur le site Qidigo ;

Autorisation de dépenses pour la fête de l'hiver

19-02-9578

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 5000\$ pour l'organisation et la réalisation de la Fête de l'hiver qui a eu lieu le 16 février 2019, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Programme d'accompagnement pour la semaine de relâche

19-02-9579

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense d'environ 500\$, à la Municipalité de Boischatel, pour le programme d'accompagnement des personnes handicapées pour la semaine de relâche 2019, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Engagement pour la semaine de relâche

19-02-9580

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien effectue l'embauche de Mme Léonie St-Hilaire, comme coordonnatrice pour la semaine de relâche 2019, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Comité consultatif d'urbanisme (Félix Laberge)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 17 janvier 2019

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande d'agrandissement de la maison unifamiliale au 37, rue des Domaines.
2. Pour la demande de construction d'un immeuble commerciale de deux étages, au 6704 boulevard Sainte-Anne.

À la demande de modification règlementaire

1. Pour autoriser l'usage « Service de bétonnage » dans la zone C-161, demande effectuée par Martin Boucher
2. Pour autoriser l'usage « Service de construction » dans la zone C-121, demande effectuée par Nick Tremblay

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Adoption d'un règlement de régie interne pour définir les règles pour les séances du conseil de la RAEU;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA Étienne Laforest

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 37, rue des Domaines;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

19-02-9581

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 janvier 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Étienne Laforest, soit l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 37, rue des Domaines, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

INOX IMMOBILIER INC.

19-02-9582

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un bâtiment commercial au 6704, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 janvier 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Inox Immobilier Inc, soit la construction d'un bâtiment commercial de 2 étages au 6704 boulevard Sainte-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis et à la condition suivante :

- L'octroi d'une servitude de passage piétonnier et cyclable dans la partie sud du lot 4 639 466 en faveur de la Municipalité de L'Ange-Gardien. Cette servitude de passage doit permettre le passage du lot 4 639 466 d'Est en Ouest ;

APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Adoption du règlement #18-661 modifiant le règlement de zonage 16-642 de façon à ajouter l'usage « trifamiliale » dans la zone H-44

19-02-9583

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 3 décembre 2018 ;
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 7 janvier 2019, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;
ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 7 janvier 2019 sans modification ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #18-661 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à « Ajouter l'usage « Trifamiliale » dans la zone H-44.

11. Adoption d'un premier projet de règlement #19-662 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « service de bétonnage » dans la zone C-161 et ajouter l'usage « service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121

19-02-9584

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien est régie par le code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
ATTENDU la demande de modification du règlement de zonage de Martin Boucher en date du 16 janvier 2019, afin de leur permettre d'exercer l'usage « Service de bétonnage » dans la zone C-161;
ATTENDU la demande de modification du règlement de zonage de Nick Tremblay en date du 5 novembre 201, afin de leur permettre d'exercer l'usage « Service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121;
ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme en date du 17 janvier 2019 de donner suite à ces demandes d'amendements;
ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien juge approprié de modifier, à cet effet, le règlement de zonage #16-642 adopté le 6 septembre 2016;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE ce conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement est intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter l'usage « service de bétonnage » dans la zone C-161 et à ajouter l'usage « Service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage #16-642, adopté lors d'une session tenue le 6 septembre 2016, de façon à autoriser :

- L'usage « service de bétonnage » dans la zone C-161;
- L'usage Service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121 ;

ARTICLE 3

Les grilles des spécifications faisant parties intégrantes du règlement de zonage #16-642 sous la cote « Annexe B » sont modifiées :

- En ajoutant aux usages autorisés, pour la zone C-161, la classe d'usage « C15 » classe usage à contrainte, avec condition, soit en autorisant seulement l'usage « 6643-Service de bétonnage ».
- En ajoutant aux usages autorisés, pour la zone C-121, la classe d'usage « C15 » classe usage à contrainte, avec condition, soit en autorisant seulement l'usage « 661-Service de construction et d'estimation de bâtiment en général ».

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 4 mars 2019, à 19h30.

12. Appel d'offres de services professionnels pour la construction et la surveillance du terrain de soccer synthétique

19-02-9585

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la construction et la surveillance du terrain de soccer synthétique, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Octroi de contrat aux ingénieurs pour la prolongation des réseaux sur le boulevard Ste-Anne

19-02-9586

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien octroi le contrat à la firme d'ingénieurs Cima + pour la prolongation des réseaux sur le boulevard Ste-Anne, tel que l'offre de service proposée le 25 janvier 2019 et pour un coût de 20900\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois

19-02-9587

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que Madame Diane Giguère, conseillère, soit désignée pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Demande d'appui de Les Entreprises LT Ltée pour demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q

ATTENDU QUE Les Entreprises LT Ltée a déposé à la Municipalité de L'Ange-Gardien, conformément à la loi, un dossier pour obtenir une résolution de recommandation concernant une demande d'autorisation afin de poursuivre l'exploitation d'une carrière et l'activité de valorisation de béton et d'asphalte située sur une partie des lots 4 438 925 4 639 459, 5 254 434, 5 254 439 et 6 159 079, à L'Ange-Gardien;

ATTENDU l'analyse de cette demande effectuée sur la base des critères prévus à l'article 62 de la L.P.T.A.A.;

ATTENDU QUE l'utilisation proposée n'altère pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, car la demande consiste au renouvellement de l'autorisation #363135 de la C.P.T.A.Q.;

ATTENDU QUE l'utilisation proposée n'ajoute pas de nouvelle contrainte sur les activités agricoles environnantes;
ATTENDU QU'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la municipalité un espace disponible pour ces fins;
ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur;
ATTENDU QUE la CPTAQ aura vérifié le respect des conditions édictées dans la décision #363135 avant de renouveler l'autorisation demandée;
19-02-9588 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien appuie la demande de Les Entreprises LT Ltée à la C.P.T.A.Q. de poursuivre l'exploitation d'une carrière et l'activité de valorisation de béton et d'asphalte située sur une partie des lots 4 438 925 4 639 459, 5 254 434, 5 254 439 et 6 159 079, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

16. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;
ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien, s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien, entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien, ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;
ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;
19-02-9589 ATTENDU QUE cette politique remplace celle adoptée en juillet 2013 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien, adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, telle que déposée.

17. Mandat pour le dossier de Sani-Terre Environnement inc.

19-02-9590 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil mandate la firme d'avocats Lavery, soit Me Pier-Olivier Fradette, pour nous représenter pour le constat d'infraction 21040-2018010 contre Sani-Terre Environnement Inc., APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18. Deuxième période de questions

19. Divers

- 1 **Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux 2019**
19-02-9591 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise la directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ qui aura lieu le 12, 13 et 14 juin 2019, à Québec, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 2 **Adhésion 2019 à la Combeq**
19-02-9592 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise l'inspectrice municipale à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (Combeq), pour l'année 2019 et assister au congrès qui aura lieu le 2, 3 et 4 mai 2019, à Québec, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

20. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-02-9593

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h15, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale